

MENSURATION OFFICIELLE		
ETABLIS ET IMPRIMÉ AVEC LES DONNÉES DE LA MENSURATION OFFICIELLE LE		04.03.2026
AUTORITE COMMUNALE		
DEPOT PUBLIC	DU	AU
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE LE		
AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE	LE PRESIDENT	LE SECRETAIRE
LE SECRETAIRE COMMUNAL SOUSSIGNE CERTIFIE L'EXACTITUDE DES INDICATIONS CI-DESSUS		
ST-URSANNE, LE	SIGNATURE	TIMBRE
AUTORITE CANTONALE		
EXAMEN PREALABLE DU	15 JUN 2023	
APPROUVE PAR DECISION DU		
SERVICE DU DEVELOPEMENT TERRITORIAL SECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE LA CHEFFE DE SECTION	SIGNATURE	TIMBRE

- Légende**
-  Limite communale
 -  PDN
 -  Périmètre de la zone à bâtir
- SECTEURS DE DANGERS NATURELS**
-  Danger d'effondrement
 -  Secteur de danger élevé
 -  Secteur de danger moyen
 -  Secteur de danger faible
 -  Secteur de danger résiduel
 -  Secteur d'indication de dangers

